

Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

# INTEGRATION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DANS LE PLUi

**CLUB PLUi – Séminaire « PLUi et Mobilité » - Jeudi 9 avril 2015**

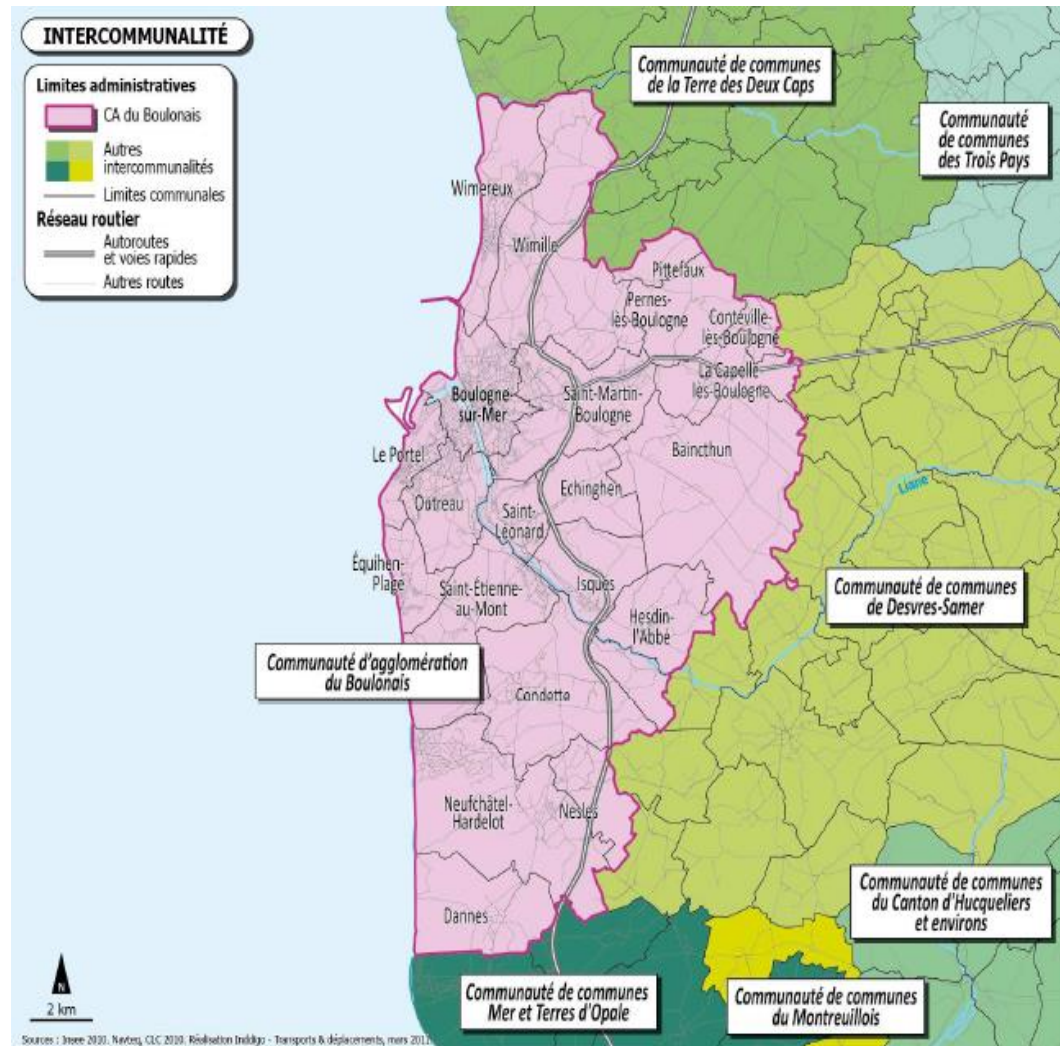
*Thomas Wattez – Agence d'urbanisme de Boulogne-sur-Mer*



# ELEMENTS DE CONTEXTE

## La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)

- 118 000 habitants / 7<sup>ème</sup> intercommunalité de la région Nord-Pas-de-Calais par sa population ;
- Boulogne-sur-Mer (Ville-centre) = 45 000 habitants / 2<sup>ème</sup> ville la plus dense du Département (5 207 hab./km<sup>2</sup>)
- Située sur le littoral, au cœur de la Côte d'Opale (Pôle métropolitain).
- - 5 000 habitants depuis 1999 / Pour moitié, report de la population sur les ECPI voisins (ambiance rurale, prix du foncier).
- des difficultés économiques et sociales importantes



# LE PLAN LOCAL D'URBANISME

## LES DATES

- Prescription d'élaboration en février 2011 ;
- Débat d'orientations en février 2013 ;
- **Arrêt de projet le 9 avril 2015 ;**
- Approbation prévue en février 2016.

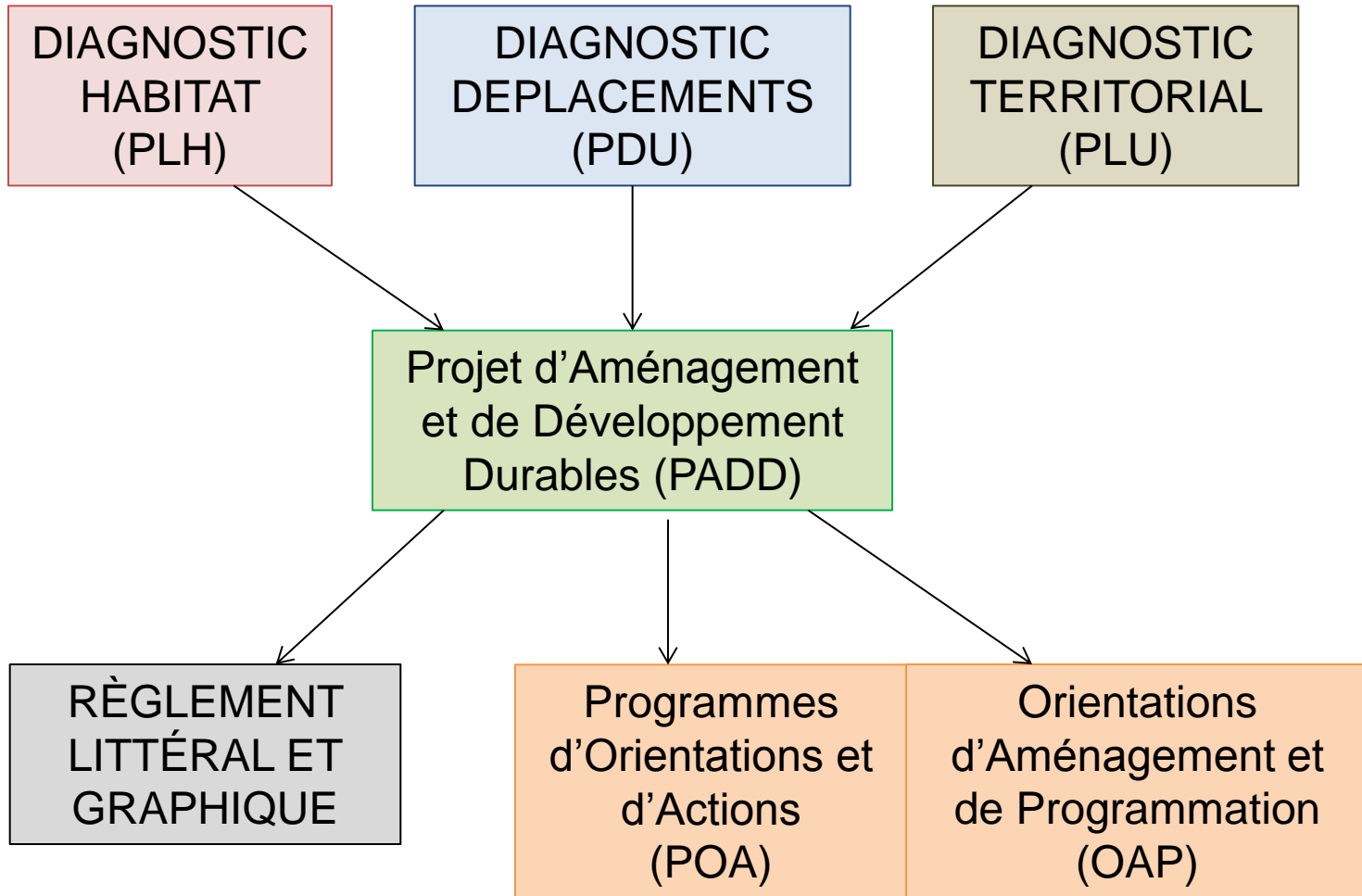
## LE CONTENU

- intégration PLH + PDU (non-obligatoire)
- 2 796 pages (rapport, PADD, POA/OAP, Annexes) ;
- 122 plans A0 ;
- 34 plans A4/A3.
- 16 kg / 1,5 Go.

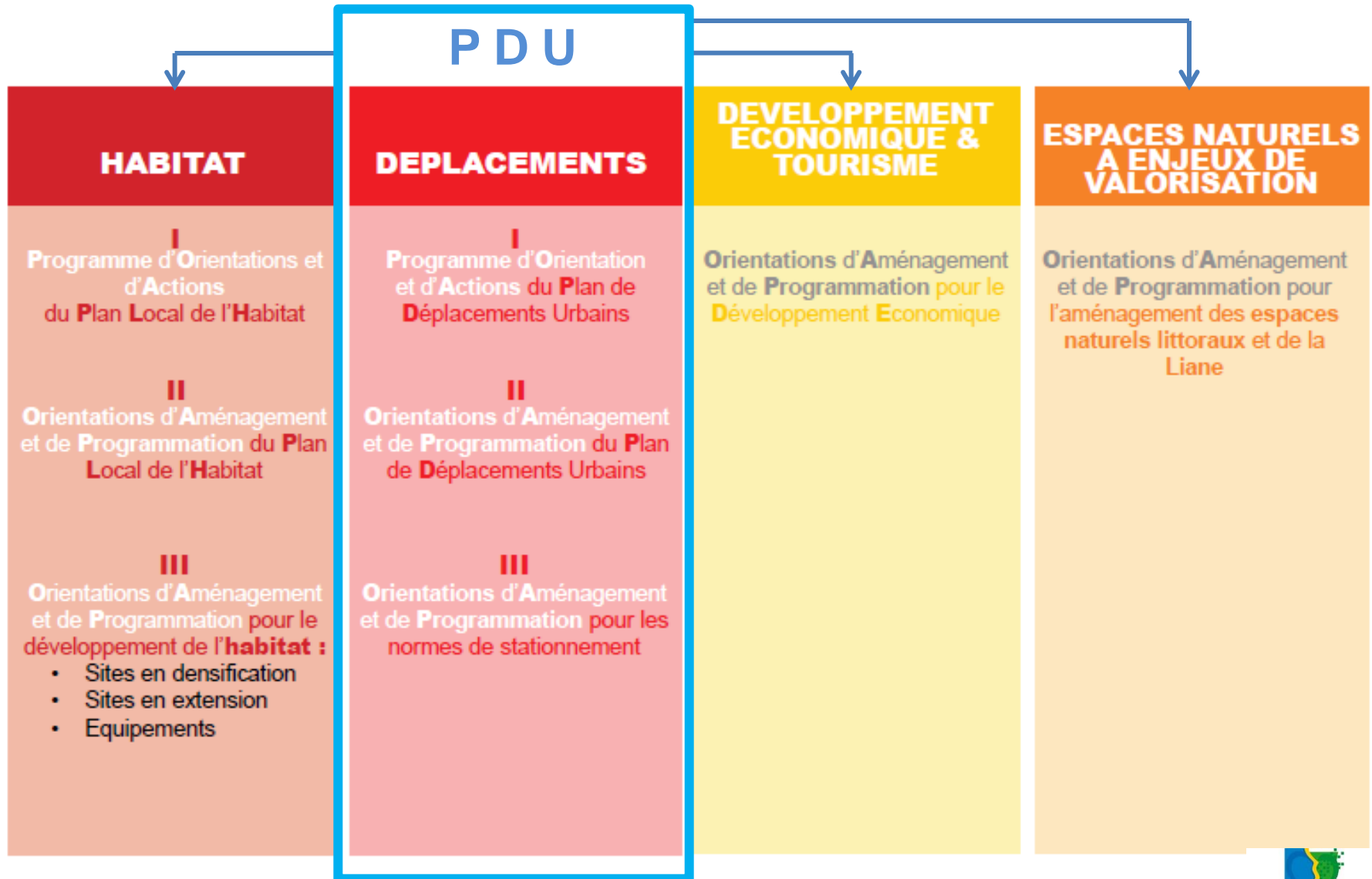
## LES TEXTES ET DOCUMENTS DE RANG SUPÉRIEUR

- conforme aux lois ;
- compatible avec le SCoT (2 EPCI) ;
- compatible et cohérent avec, ayant pris en compte : la Charte du Parc naturel régional, le PCT et le PCET, le SDAGE et le SAGE, le SRCAE, le SRCE, les DRA, les schémas départementaux, etc.

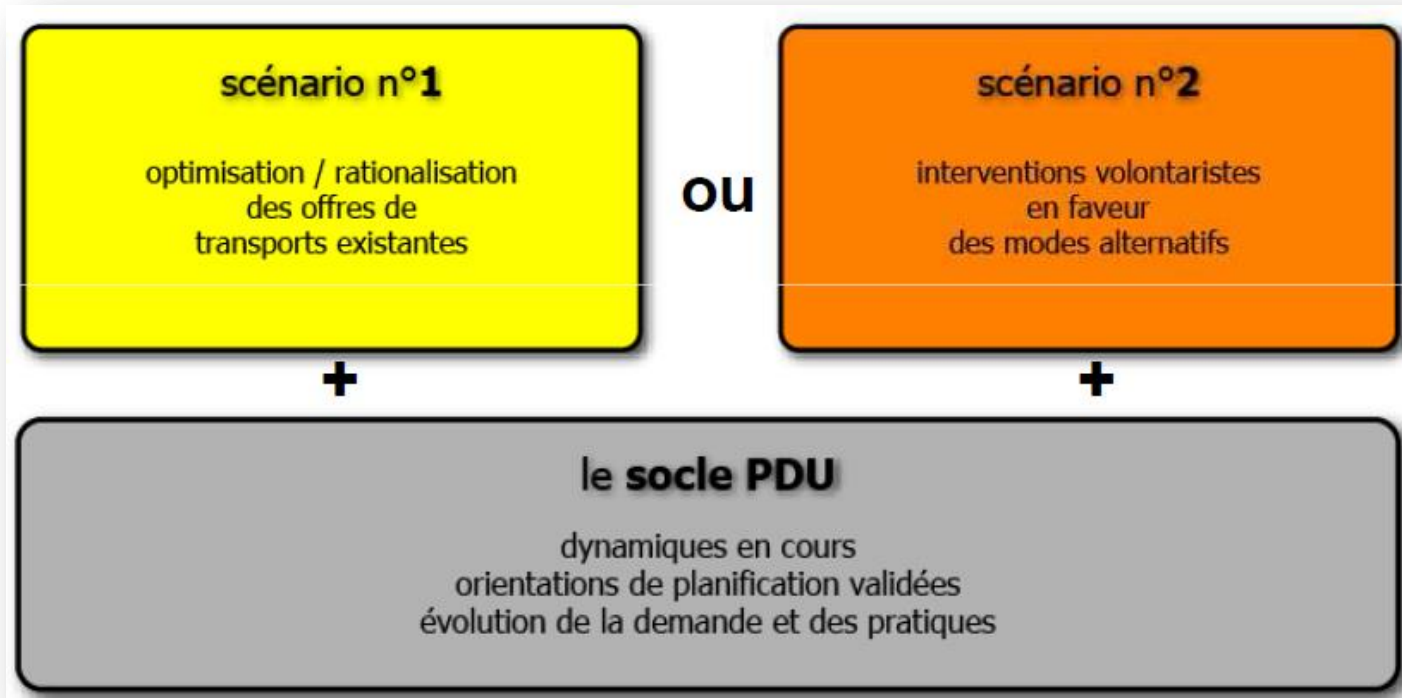
# LE PLAN LOCAL D'URBANISME



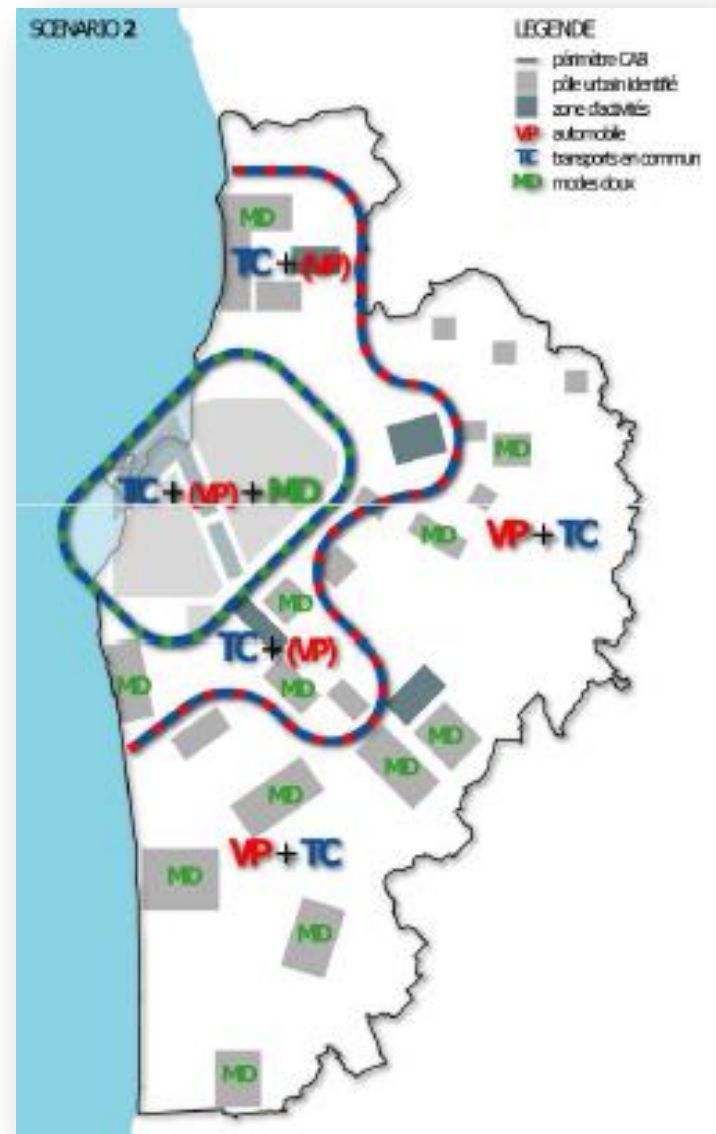
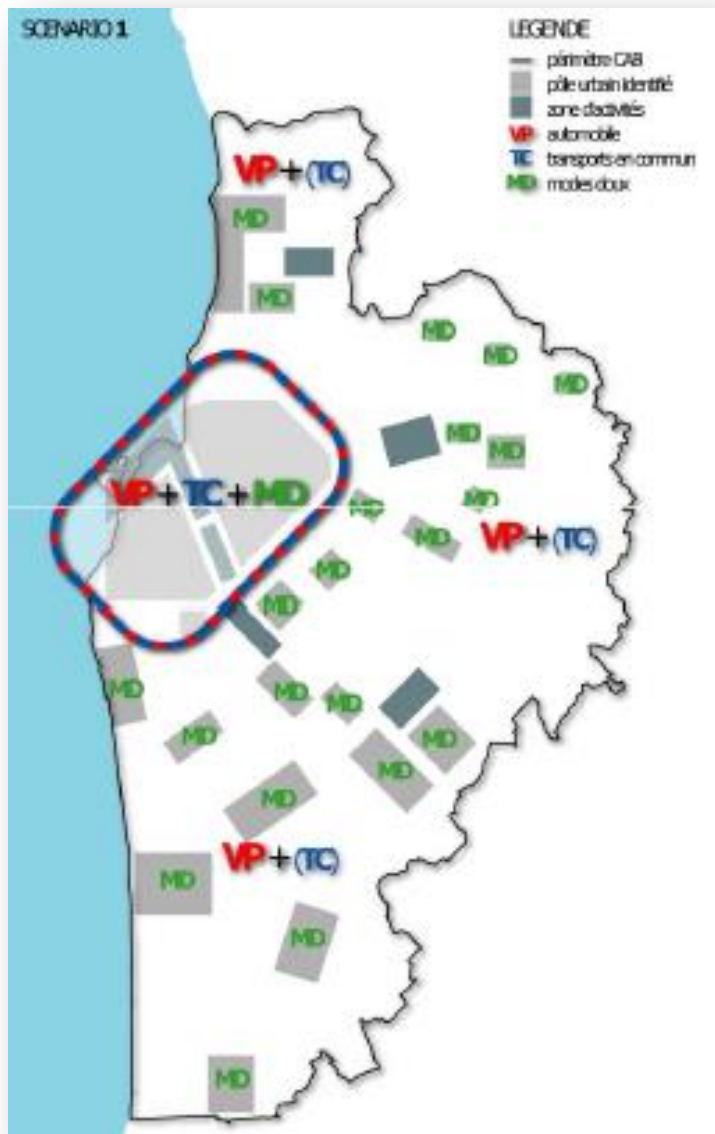
# LA PLACE DU PDU DANS LE VOLET PROGRAMMATIQUE DU PLU :



# PDU : L'ETAPE FONDAMENTALE DU DIAGNOSTIC

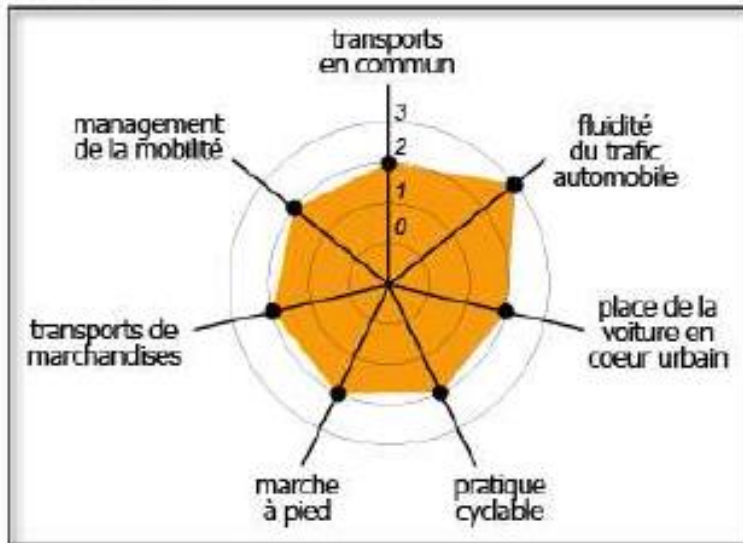


# PDU : L'ETAPE FONDAMENTALE DU DIAGNOSTIC

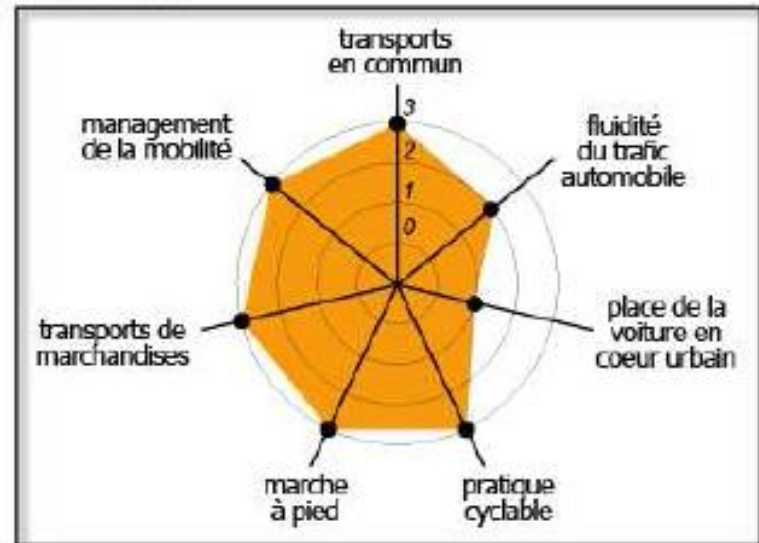


# PDU : L'ETAPE FONDAMENTALE DU DIAGNOSTIC

## Scénario 1



## Scénario 2



## Scénario 1



## Scénario 2

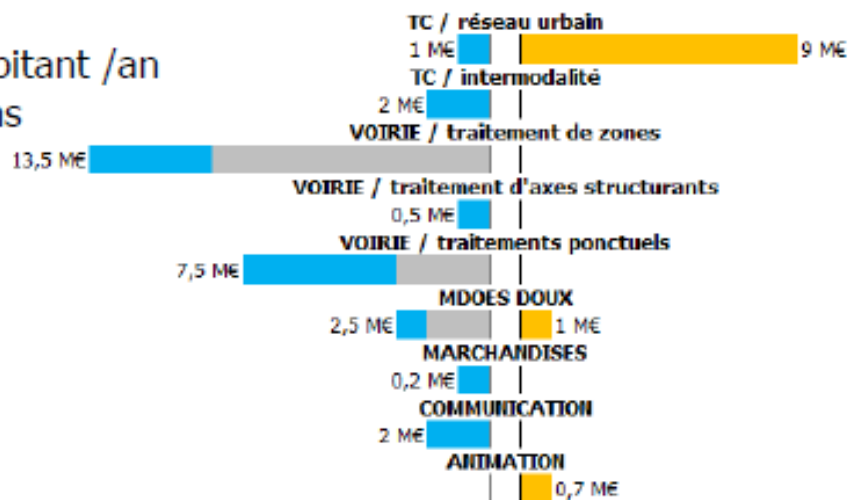




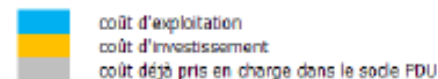
# PDU : L'ETAPE FONDAMENTALE DU DIAGNOSTIC

## Scénario 1

- ~**21 €** /habitant /an sur 15 ans

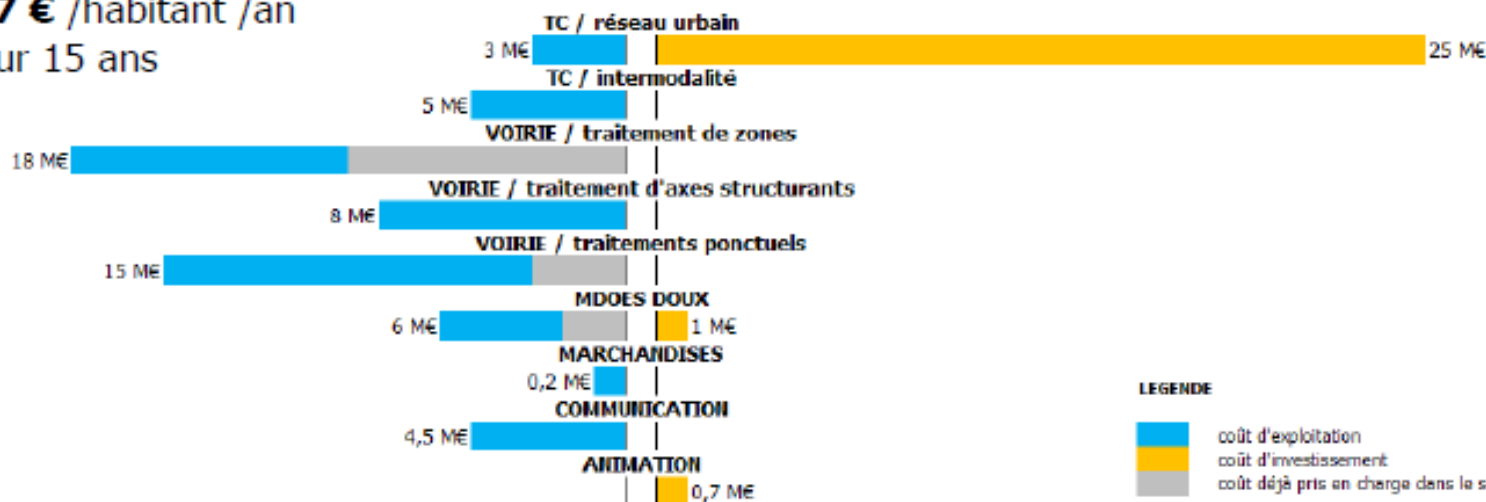


### LEGENDE

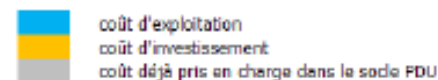


## Scénario 2

- ~**47 €** /habitant /an sur 15 ans



### LEGENDE



# PDU : L'ÉTAPE FONDAMENTALE DU DIAGNOSTIC

*UN « DIAGNOSTIC PDU » QUI A REVELE LES POTENTIALITES ET LES LIMITES DU TERRITOIRE EN MATIERE DE POLITIQUE DE DEPLACEMENTS*

- ❑ **Une mobilité pédestre sous-estimée malgré un territoire contraint (pentes et climat) :**
  - **Visiteurs :** entre les équipements du centre-agglo (gares en situation centrale), au sein des stations balnéaires.
  - **Loisirs :** centre commerçant, plages urbaines, pratique développée de la randonnée (GR et sentiers),
  - **Déplacements domiciles-travail :** population sous-équipée en véhicules individuels, proximité des principales zones d'activités avec le centre-agglo mais rupture de continuité dans les parcours (enquête sur origine résidentiels des travailleurs) + déplacements étudiants.

# PDU : L'ETAPE FONDAMENTALE DU DIAGNOSTIC

*UN « DIAGNOSTIC PDU » QUI A REVELE LES POTENTIALITES ET LES LIMITES DU TERRITOIRE EN MATIERE DE POLITIQUE DE DEPLACEMENTS*

- Des bus urbains peu utilisés (hors scolaires), notamment sur les lignes périurbaines ;
- Demande encore importante en stationnement/logement en secteurs péricentraux et périurbains ;
- Le développement touristique : moteur de nouvelles solutions de mobilité (modes doux, intermodalité) pour répondre aux besoins de la population (ex. : déplacements domiciles-travail).

# LES ORIENTATIONS/ACTIONS DU PDU

➔ **Axe A** : Etre proactif sur le développement des modes doux



➔ **Axe B** : Etre acteur du changement de mode



➔ **Axe C** : Renforcer la compétitivité du système de transports en commun et développer la multimodalité



➔ **Axe D** : Encadrer l'usage de la voiture individuelle



➔ **Axe E** : Organiser les flux générés par l'activité économique



# LES ORIENTATIONS/ACTIONS DU PDU

PRIORITE

1

ACTION N°5

### Réaffirmer la marche à pied comme un mode de transport à part entière

#### 1 - SYNTHÈSE

##### Echelle de pertinence



##### Posture(s)



##### Cibles prioritaires



##### Impacts (cf. page suivante)



##### Type d'action à engager

- Animation / Etudes / Aménagements / Urbanisme réglementaire

##### Porteur(s) envisagé(s)

- Commune(s) / CAB

##### Partenaire(s) à associer

- Département / Région / Acteurs touristiques du territoire

##### Echéance

Court à moyen terme (0-10 ans)

##### Coût estimatif

- entre 10 000 et 25 000 € pour un PAVE
- 25 000 € pour un plan piétons

##### Financements mobilisables

- Région

#### 2 - ELEMENTS DE CONTEXTE

- Une part modale importante de la marche à pied sur le territoire, essentiellement auprès d'un public captif non motorisé
- Pour autant un délitement de la pratique auprès des plus jeunes

# LES ORIENTATIONS/ACTIONS DU PDU

PRIORITE

1

ACTION N°4

### Accompagner la pratique touristique des modes doux sur le territoire

## 1 - SYNTHÈSE

### Echelle de pertinence



### Posture(s)



### Cibles prioritaires



### Impacts (cf. page suivante)



### Type d'action à engager

- Animation / Communication / Aménagements

### Porteur(s) envisagé(s)

- CAB

### Partenaire(s) à associer

- Département / Région / Acteurs touristiques du territoire

### Echéance

Court terme (0-5 ans)

### Coût estimatif

- 135 000 € pour la réalisation de 3 boucles cyclo-touristiques

### Financements mobilisables

- Région

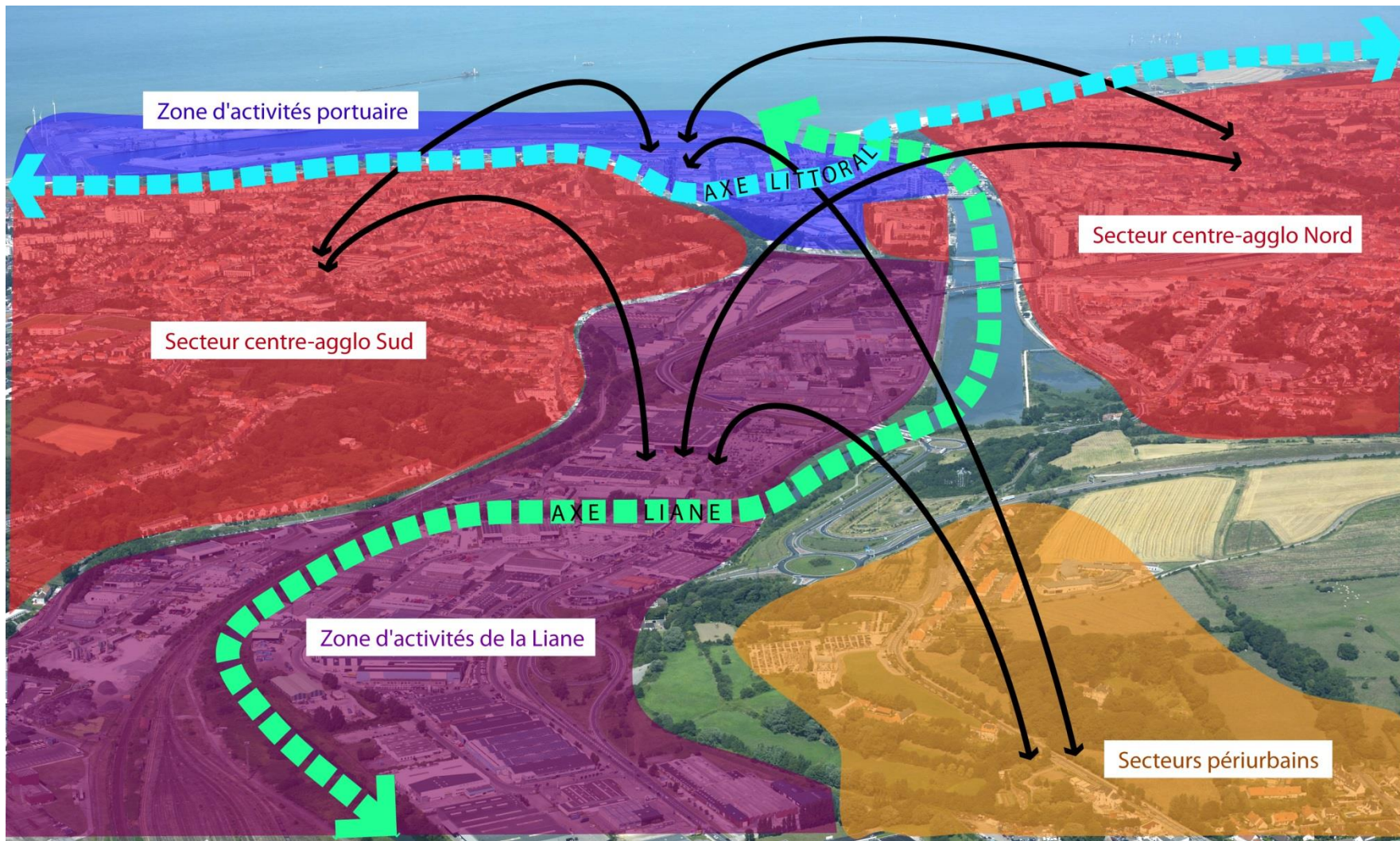
## 2 - ELEMENTS DE CONTEXTE

- ⇒ Territoire à forte valeur patrimoniale au niveau environnemental avec des pôles touristiques d'envergure nationale et internationale
- ⇒ La valorisation touristique à travers le vélo est aujourd'hui peu mise en avant : boucles VTC, chemins de randonnées pédestres. L'itinérance à vélo et l'excursionisme sont également des cartes à jouer, notamment en s'appuyant sur les véloroutes inscrites au schéma régional

# PDU/PLUi : répondre aux enjeux socio-économiques



# PDU/PLUi : répondre aux enjeux socio-économiques





# PDU/PLUi : répondre aux enjeux socio-économiques

## □ Programme d'actions - POA (exemples) :

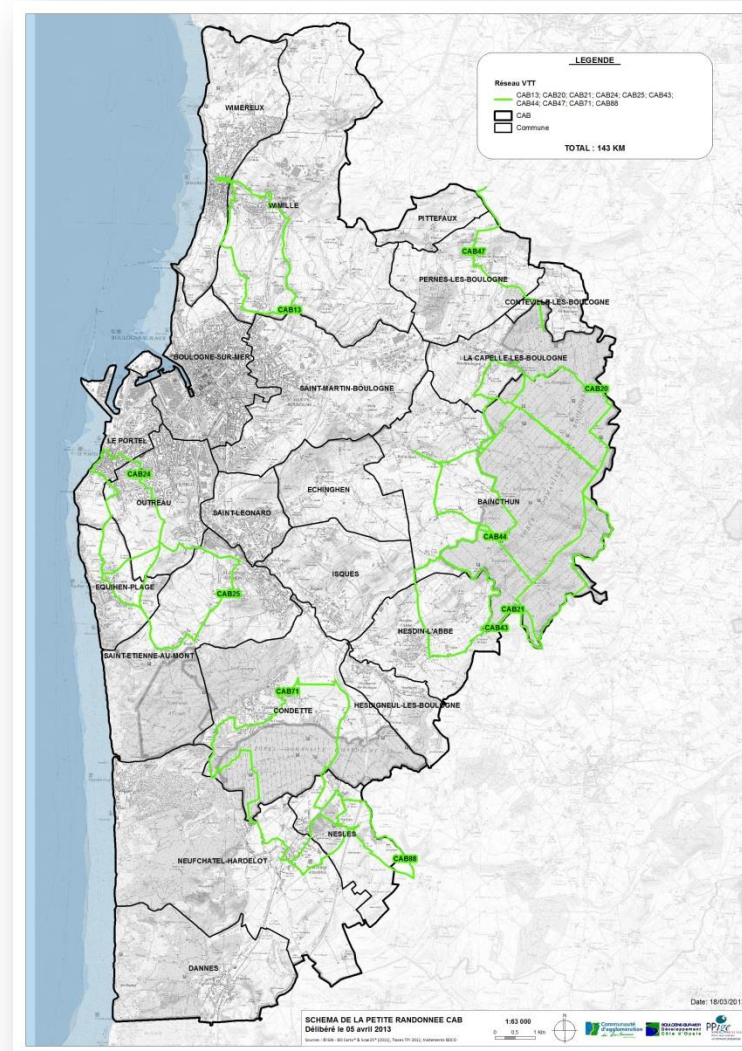
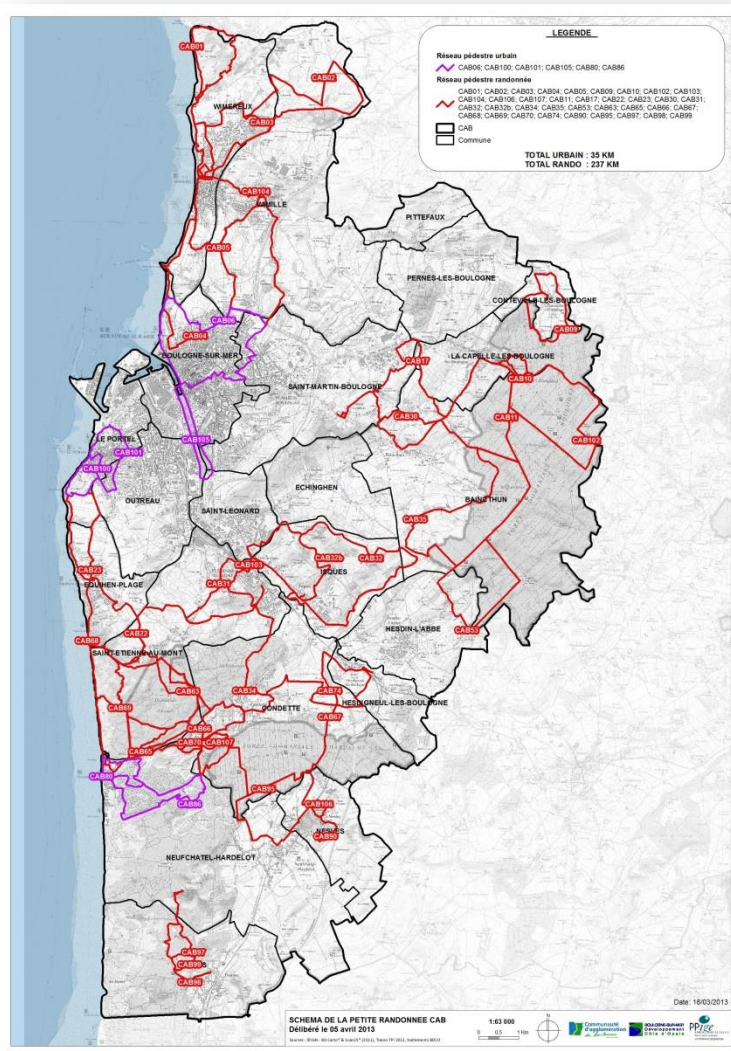
- **Projet de Plan de déplacements d'administrations (EPCI/PCET) ;**
- **Projet de Plan de déplacements des entreprises (base : PLDE) ;**
- **Adaptation des horaires des TC aux horaires de travail sur les zones d'activités (agro-alimentaire).**

## □ Urbanisme - Zonage/ER/Règlement/DAP :

- Zonage/ER : Identification d'itinéraires pédestres/cyclables entre secteurs résidentiels et sites d'activités ;
- Zonage/ER : Identification de sites pour de nouveaux outils de mobilité (ex. : télécabine, ascenseur urbain, passerelles, aires de covoiturage) ;
- Art. 12 du Règlement : normes vélos ;
- DAP-A zones d'activités : maillage des liaisons douces.

# Le développement des modes doux dans le volet réglementaire et pré-opérationnel du PLUi

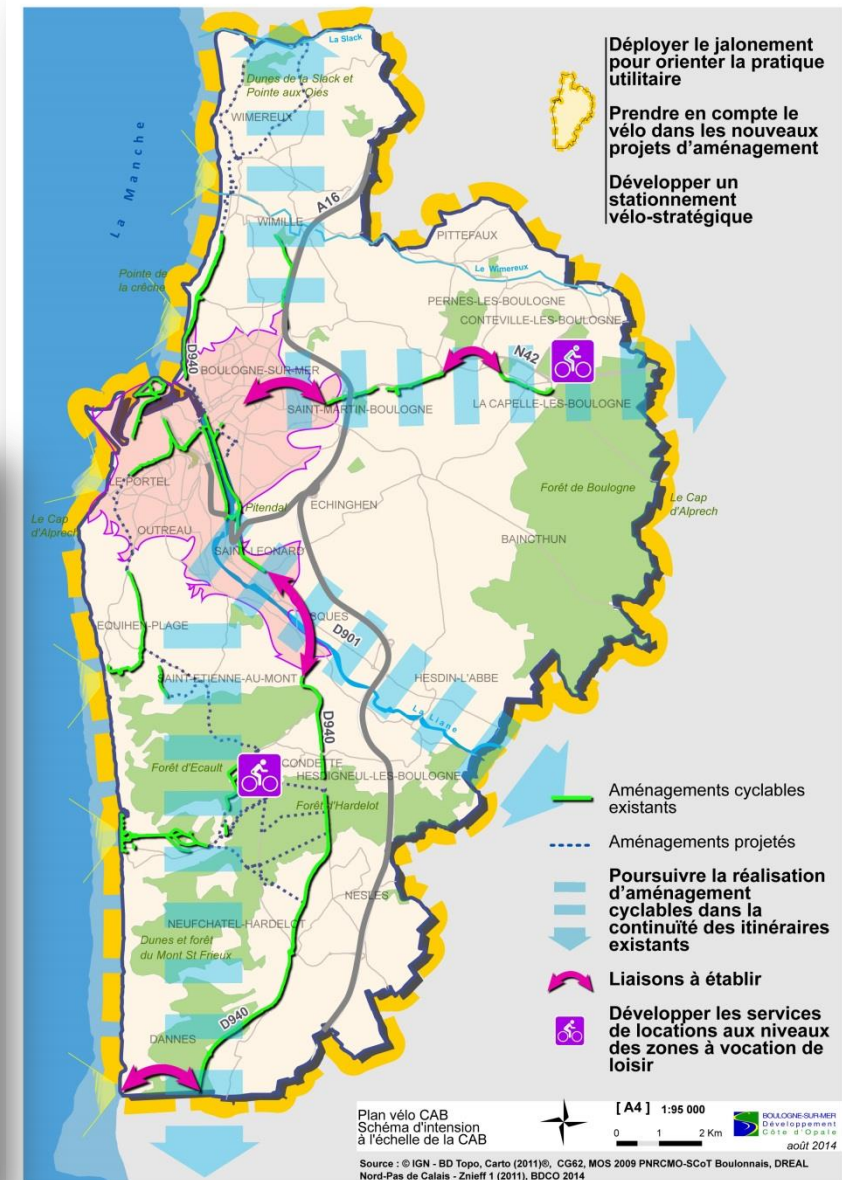
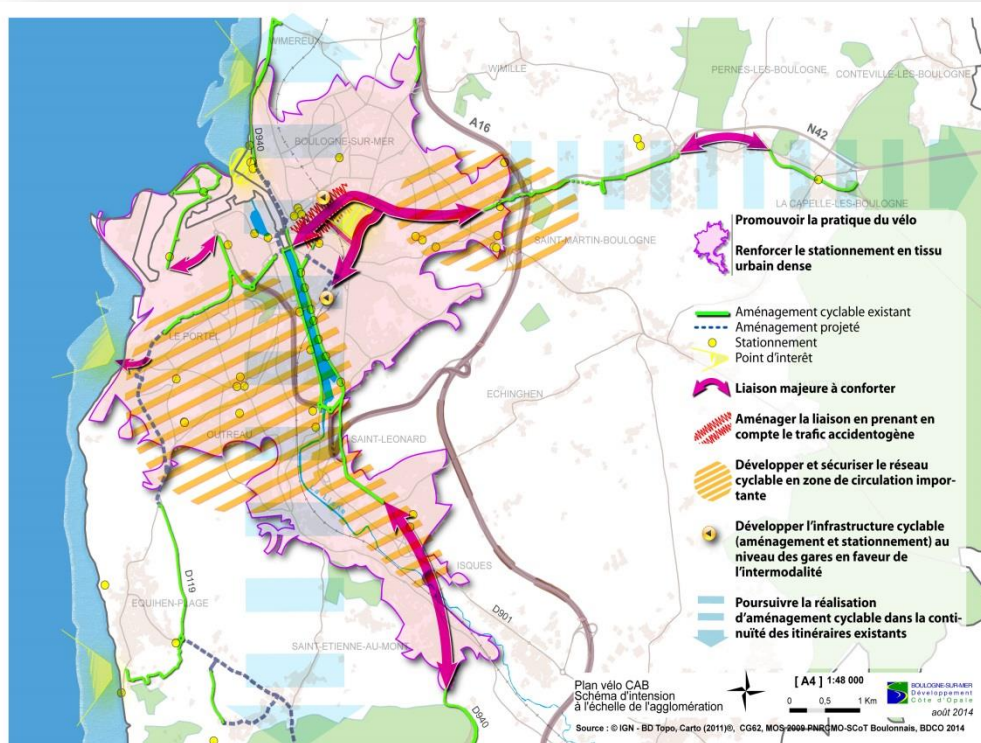
- ❑ Schéma intercommunal de petite randonnée (routes et sentiers)
  - Usages : pédestre, équestre, VTT



# Le développement des modes doux dans le volet réglementaire et pré-opérationnel du PLUi

## □ Plan vélo intercommunal

- création/élargissement de voies pour aménagement de pistes pédestres et/ou cyclables



# Le développement des modes doux dans le volet réglementaire et pré-opérationnel du PLUi

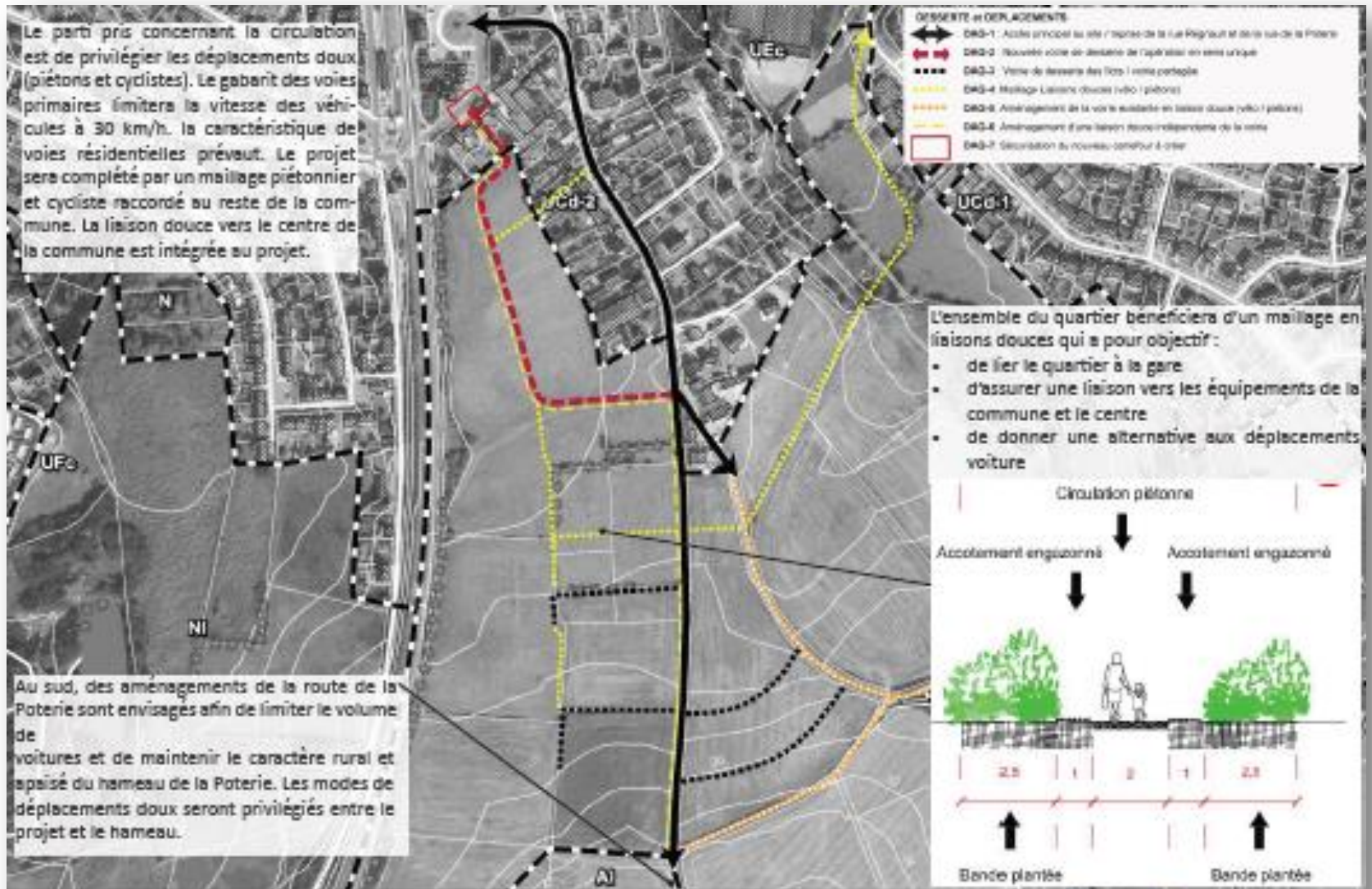
- ❑ Article 3 du Règlement : conserver la lisibilité des voies douces lors de l'aménagement des accès privés
- ❑ OAP Aménagement :
  - principes de perméabilité piétonne dans les futures opérations d'aménagement (habitat et économie)
  - Continuité des réseaux de voies douces existants
- ❑ Emplacements réservés
  - création/élargissement de voies pour aménagement de pistes pédestres et/ou cyclables
  - Création d'aires de stationnement-tampon sur les axes d'accès aux sites touristiques



# Le développement des modes doux dans le volet réglementaire et pré-opérationnel du PLUi



# Le développement des modes doux dans le volet réglementaire et pré-opérationnel du PLUi



PLUi Intercommunal - WIMILLE Auvrayghen  
Orientations d'Aménagement et de Programmation

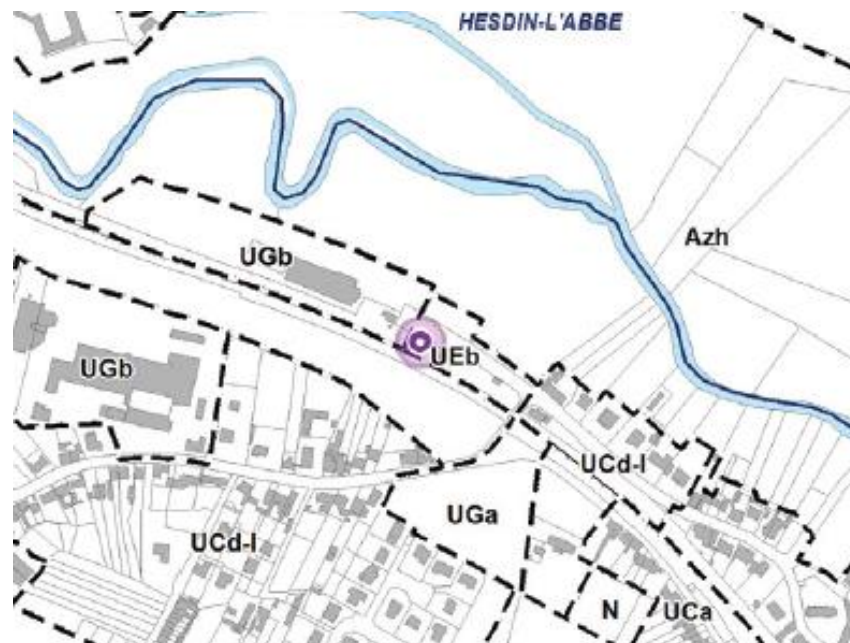
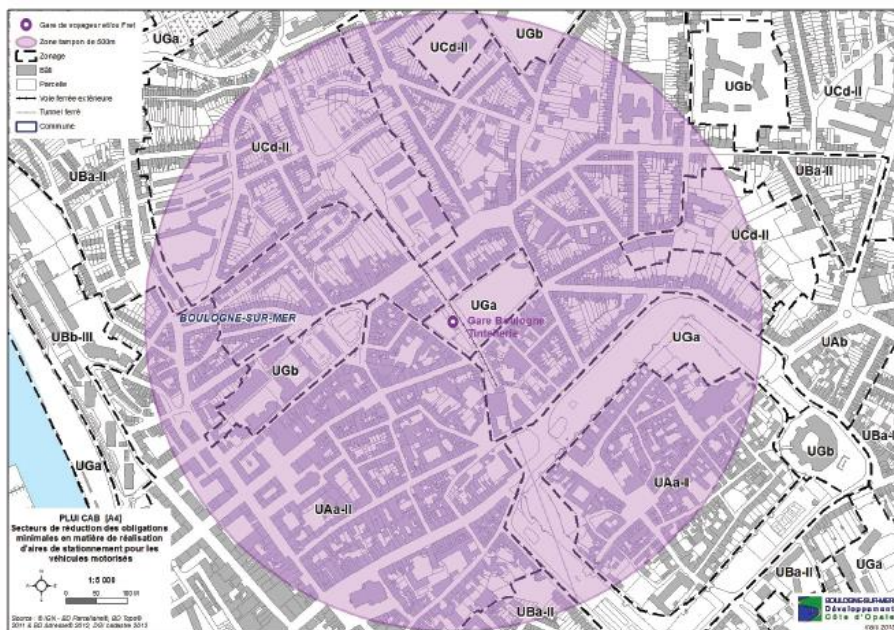
Echelle au format A4 : 1/3 500

Service Urbanisme / Développement durable  
RUE DE LA POTERIE, 10000 WIMILLE AUVRAYGHEN  
03 20 81 10 10  
www.wimille-avrayghen.fr



# Stationnement : une ambition réaliste

- ❑ Nouvelle disposition du code de l'urbanisme sur le plafonnement des normes de stationnement (L123-1-13) :
  - Application dans le centre-agglomération ;
  - Dérogation dans les secteurs résidentiels autour des gares périurbaines (DAP Déplacements).



## DEPLACEMENTS

1 - POA déplacements

Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION  
& PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS

*Thomas WATTEZ*  
*Planification urbaine et*  
*Environnement*  
*Chef de projet PLUi*

*AGENCE D'URBANISME DE*  
*BOULOGNE-SUR-MER*